



PARCOURS DE MISE EN OEUVRE DU SYNODE

Étape des Églises locales (Diocèses et Éparchies)

- premier semestre 2027 -

[Texte original : Italien]

FAIRE MEMOIRE

Accompagner la préparation
de l'Assemblée d'évaluation de
l'Eglise locale

Notes à l'intention des Evêques
et des équipes synodales

- 27 juillet 2026 -

SOMMAIRE

Introduction

1. Préparer le compte rendu narratif

- a) Recueillir la mémoire
- b) Reconnaître les signes et les dynamiques de transformation
- c) Donner forme au compte rendu narratif

2. Préparer et vivre l'Assemblée d'évaluation

- a) La préparation de l'Assemblée
- b) Le déroulement de l'Assemblée
- c) Les fruits de l'Assemblée

3. Quelques éléments de référence

- A. Calendrier du processus
- B. L'étape du « Faire mémoire »
- C. L'équipe synodale diocésaine ou éparchiale
- D. Pour le compte rendu narratif
- E. L'Assemblée d'évaluation
- F. Le rôle des équipes synodales nationales ou régionales
- G. Le soutien de la Secrétairerie Générale du Synode

« Quand les Apôtres revinrent,
ils racontèrent à Jésus
tout ce qu'ils avaient fait ». (Lc 9, 10)

Les présentes *Notes* accompagnent les **Églises locales dans la préparation et la célébration de l'Assemblée d'évaluation prévue au premier semestre 2027**. Celle-ci constituera l'aboutissement de l'étape « Faire mémoire » du parcours de mise en œuvre du Synode dans les Églises locales (diocèses et éparchies).

Dans les Écritures, **faire mémoire** signifie reconnaître la fidélité de Dieu dans l'histoire afin d'apprendre à discerner le présent et à s'ouvrir à l'avenir qu'Il prépare, plutôt que de simplement se tourner vers le passé. Israël apprend à relire son propre parcours en se souvenant des grandes œuvres du Seigneur. Jésus invite ses disciples à reconnaître ce que Dieu a accompli à travers leur mission. Les premières communautés racontent les événements vécus afin de discerner ensemble l'action de l'Esprit. L'Assemblée d'évaluation s'inscrit elle aussi dans cette dynamique spirituelle : c'est l'occasion pour l'Église locale de se réunir pour raconter ce que le Seigneur a fait mûrir tout au long du chemin parcouru, rendre grâce et se laisser guider, avec une confiance renouvelée, vers les prochaines étapes de la mission.

Le *Document final* (DF), dans son intégralité, reste la référence fondamentale du parcours de mise en œuvre du Synode. Les *Pistes pour la phase de mise en œuvre du Synode 2025-2028*, publiées le 29 juin 2025, présentent le contexte ecclésial, la signification et la méthode du processus de mise en œuvre du Synode. Le document du 20 mai 2026, intitulé *Vers les Assemblées 2027-2028. Étapes, critère et instruments pour la préparation*, fournit des indications plus détaillées afin d'accompagner le processus de prise de conscience et d'évaluation du chemin parcouru. Les présentes *Notes* s'inscrivent dans le prolongement de ces textes et reposent sur leur contenu.

Tous les documents relatifs au processus de mise en œuvre du Synode sont disponibles sur le site www.synod.va. Toutefois, pour des raisons pratiques, la troisième partie de ces *Notes* rassemble des extraits des documents de référence, en particulier ceux qui contiennent des indications d'ordre opérationnel. Au fil du texte, lorsque cela s'avère utile, des renvois spécifiques invitent à consulter les documents regroupés dans ce dernier chapitre.

La préparation de l'Assemblée nécessite un engagement particulier. Ses fruits dépendront avant tout de **la disponibilité des communautés à se laisser conduire par l'Esprit Saint**, puis du soin apporté à l'organisation et de la qualité des instruments utilisés, qui ont également leur importance. Le cœur de ce travail consiste à recueillir et à comprendre ce que les communautés ont vécu au cours du processus de mise en œuvre du Synode, en mettant en dialogue les expériences dans toute leur diversité, afin de parvenir ensemble à reconnaître ce que le Seigneur a fait mûrir et les prochaines étapes auxquelles Il appelle son Église.

C'est dans cette perspective que les présentes *Notes* **constituent un soutien pour ceux qui sont appelés à guider et à animer ce processus**. Ainsi, elles s'adressent d'abord aux Évêques, auxquels revient la responsabilité de ce processus, ainsi qu'aux équipes synodales. Si certaines équipes n'ont pas encore été constituées, leur mise en place est une étape à engager sans tarder en vue d'une bonne préparation de l'Assemblée¹. Les *Notes* ne proposent pas un modèle à

¹ Cf., dans la troisième partie du présent texte, C : *L'équipe synodale diocésaine ou éparchiale*.

appliquer, mais suggèrent une manière possible de procéder, en proposant **des questions, des critères et quelques indications pratiques** susceptibles d'aider chaque Église locale à préparer et à vivre cette étape du cheminement.

Comme pour toutes les pistes proposées par la Secrétairerie du Synode, ces *Notes* **doivent elles aussi être adaptées aux situations locales** à travers un processus de discernement que chaque Église locale mènera en se fondant sur sa propre histoire, ses propres caractéristiques, son contexte socioculturel, sa taille, ses modalités d'organisation, ses possibilités et son propre rythme².

L'Assemblée constitue une occasion précieuse de développer, au sein de chaque Église locale, la capacité d'évaluer le chemin parcouru d'une manière authentiquement ecclésiale et synodale [cfr. DF 95-102]. **Évaluer, c'est avant tout une expérience de gratitude et de vérité** : cela signifie retracer le chemin parcouru, reconnaître les fruits qui ont mûri, les difficultés rencontrées et, **dans la docilité à l'action de l'Esprit**, discerner les pas supplémentaires auxquels le Seigneur appelle la communauté. **Ainsi, l'évaluation contribue à façonner une Église toujours plus capable de conversion**. Si ce style s'intègre progressivement dans la vie quotidienne de nos Églises, l'Assemblée aura déjà porté l'un de ses fruits les plus précieux³.

Chaque Église locale aura une histoire différente à raconter. Certaines auront déjà fait l'expérience de changements significatifs dans les relations, les processus décisionnels, la coresponsabilité ou la mission. D'autres auront entrevu des voies nouvelles, encore fragiles mais prometteuses. D'autres auront découvert que le premier fruit de ce parcours est une manière renouvelée de s'écouter et de pratiquer la conversation dans l'Esprit. Pour certaines Églises, cette Assemblée pourrait marquer le début d'un parcours de renouveau synodal plus long. **Chaque Église locale est invitée à reconnaître en toute sincérité la manière dont elle a accueilli l'action transformatrice de l'Esprit, à évaluer les fruits des choix effectués et à poursuivre le chemin entrepris avec une conscience renouvelée.**

Comme l'a rappelé le Saint-Père Léon XIV : « la synodalité n'est pas un ensemble de réunions, ni une simple méthode de travail. C'est un style spirituel. Elle naît de la rencontre, grandit dans l'écoute et mûrit dans le discernement. La véritable question n'est pas de savoir combien de conversations nous saurons organiser, mais quelle sera la qualité évangélique de nos rencontres. Lorsque nous nous écoutons avec humilité et liberté, en laissant une place à l'Esprit, nos conversations ne restent pas un simple échange d'idées ; elles deviennent un lieu de conversion dans lequel nous grandissons ensemble dans la fidélité au Seigneur. » (*Consistoire extraordinaire, discours de clôture du Pape Léon XIV, 27 juin 2026*). Dans cette optique, la préparation et la célébration de l'Assemblée invitent chaque Église locale à relire le chemin parcouru comme une expérience de conversion communautaire, **en s'interrogeant sur la manière dont l'écoute, le discernement, la coresponsabilité et la mission façonnent progressivement le mode de vie de la communauté.**

La préparation et le déroulement de l'Assemblée ne résument pas à eux seuls la mise en œuvre du Synode dans les Églises locales : ils constituent un moment d'évaluation d'un processus qui

² Les équipes synodales nationales ou régionales peuvent également accompagner et aider dans ce travail d'inculturation (cf. F, *Le rôle des équipes synodales nationales ou régionales*).

³ Cf. E.1 : *Le sens des Assemblées et le terme « évaluation »*.

façonne progressivement le visage de chaque Église locale, ses relations et son style, à travers des choix, des dynamiques, des modalités et des structures synodales⁴.

Ces Notes se **divisent en deux parties étroitement liées**. La première partie accompagne le travail de l'équipe synodale dans la **rédaction du compte rendu narratif**. La seconde partie offre quelques orientations pour la **préparation et le déroulement de l'Assemblée d'évaluation**, dans laquelle l'Église locale sera appelée à faire sien et à approfondir le compte rendu narratif, ainsi qu'à rédiger une *Lettre aux Églises*. Enfin, comme indiqué précédemment, la troisième partie rassemble quelques documents de référence, afin de les avoir à portée de main.

1. Préparer le compte rendu narratif

« À la lumière du parcours accompli après la conclusion du Synode 2021-2024 et en vue d'en offrir les fruits en don aux autres Églises et au Saint-Père : Quel visage concret d'Église synodale missionnaire et quels nouveaux chemins de synodalité émergent dans votre communauté ? ».

Cette question accompagne l'Église locale dans sa démarche de **faire mémoire** du chemin parcouru et de prendre conscience des fruits qu'il a portés. Elle invite à regarder avec gratitude et sincérité l'expérience récente de la communauté, pour y reconnaître la manière dont le Seigneur a accompagné son cheminement et discerner les nouveaux pas auxquels Il l'appelle.

Le sujet de cette étape est l'Église locale dans toutes ses composantes. Tout le Peuple de Dieu est appelé à contribuer, selon la diversité des charismes, des vocations et des ministères. Le compte rendu narratif naît de l'écoute du Peuple de Dieu et du discernement accompli ensemble ; c'est pourquoi il est important de prévoir des lieux et des occasions favorisant l'écoute réciproque, la participation et le discernement commun. Dans ce cheminement, l'Évêque, les organismes de participation et l'équipe synodale exercent des responsabilités distinctes et complémentaires.

- **L'Évêque**, principe d'unité dans son Église locale, convoque le Peuple de Dieu à vivre cette étape du cheminement et en préserve le sens ecclésial. Il convoque les organismes de participation, en particulier le Conseil presbytéral et le Conseil pastoral diocésain ou éparchial. **Il nomme l'équipe synodale et accompagne son travail de manière continue, en suivant son évolution et en dialoguant avec elle au cours des différentes étapes de la préparation.** En exerçant le ministère qui lui est propre, il garantit le caractère ecclésial du processus, il rappelle les critères du discernement évangélique et il reconnaît le compte rendu narratif ainsi que la Lettre comme l'expression du chemin parcouru par l'Église locale. Les fruits du processus peuvent ainsi devenir un patrimoine commun et orienter la poursuite du cheminement.
- **Les organismes de participation**, en particulier le Conseil presbytéral et le Conseil pastoral diocésains ou éparchiaux, sont des lieux ordinaires de coresponsabilité et de discernement ecclésial. Ils aident l'Évêque à mettre en œuvre le processus, à relire le

⁴ Cf. A : Calendrier du processus ; B : L'étape « Faire mémoire ».

chemin parcouru et à reconnaître les fruits qui ont mûri. Dans la mesure du possible, ils feront également appel aux représentants des conseils paroissiaux.

- **L'équipe synodale exerce un service d'animation et de facilitation pour l'Église locale.** Elle associe des personnes, des paroisses, des communautés de consacrées et de consacrés, des agrégations, des associations et des institutions ; elle recueille les contributions, favorise le dialogue et réunit les conditions permettant à l'Assemblée de se dérouler de manière constructive. Avec l'accompagnement de l'Évêque, sa mission consiste à aider l'Église locale à reconnaître ce que l'Esprit Saint fait mûrir dans sa vie. C'est pourquoi elle est appelée à vivre son service comme une expérience de discernement ecclésial, en cultivant la prière commune, l'écoute de la Parole et la conversation dans l'Esprit⁵.

Avec le soutien de l'équipe synodale, l'Église locale est appelée à suivre un parcours articulé en trois étapes⁶, qui se font écho les unes aux autres et conduisent progressivement à la rédaction du compte rendu narratif.

a) Recueillir la mémoire

La rédaction du compte rendu narratif commence par l'écoute de la vie de la communauté, à travers les témoignages des personnes et des communautés ainsi que les documents qui en font mémoire : les recueillir avec soin permet à l'Église locale de faire mémoire du chemin parcouru et de ne pas laisser se perdre certaines intuitions nées de l'écoute de l'Esprit. La première tâche de l'équipe synodale consiste à rassembler tout ce qui peut témoigner du chemin parcouru par la communauté au cours des dernières années. Une partie des éléments nécessaires est déjà disponible - **documents, rapports, contributions ou autres textes** élaborés au cours du processus -, pour le reste, il faut recueillir la mémoire des **personnes** et des **communautés**, en veillant à inclure les curés des paroisses et à encourager et valoriser la contribution et la participation des différentes composantes de l'Église locale.

Il ne s'agit pas de réitérer la consultation menée en 2021, mais de faire mémoire du chemin parcouru depuis lors et de reconnaître ce qui continue d'être source de vie pour l'Église, en se tenant ensemble devant le Seigneur.

Il est important de recueillir des **expériences provenant des différents domaines de la vie ecclésiale** afin de reconnaître la manière dont la communauté grandit dans un style toujours plus synodal : la pastorale ordinaire, la vie des paroisses, la contribution des consacrées et des consacrés, des associations et des mouvements, les organismes de participation, le travail auprès des jeunes et des familles, l'initiation chrétienne, la liturgie, la formation initiale et continue, y compris les parcours consacrés à la synodalité, les initiatives missionnaires, le service de la charité et de la justice, l'éducation et la culture, ainsi que l'engagement œcuménique et interreligieux. Une attention particulière doit être portée aux domaines **dans lesquels l'Église locale a le plus investi ces dernières années**⁷. À cette fin, la troisième partie

⁵ Cf. C.3 : *Les équipes synodales et les organismes de participation.*

⁶ Dans la mesure du possible, la Secrétairerie générale du Synode est disponible pour accompagner les Églises locales ; cf. G, *Le soutien de la Secrétairerie générale du Synode.*

⁷ Cf. D : *Pour le compte rendu narratif.*

des présentes *Notes* rappelle certains thèmes et points d'attention, déjà présentés dans le document *Vers les Assemblées 2027-2028*, susceptibles d'aider ce travail.

Afin d'offrir un horizon et de soutenir ce travail, des questions comme celles qui suivent peuvent être utiles :

- Qu'est-ce qui nous **surprend** dans l'action du Seigneur au cours de ces dernières années ?
- Quels **passages des Écritures** ont éclairé le cheminement de la communauté au cours de ces dernières années ?
- Quels sont les motifs de **gratitude** qui émergent ?

Il vaut également la peine de s'arrêter sur ce qui pourrait facilement passer inaperçu : les **difficultés** rencontrées, les résistances au renouvellement, les obstacles qui ont entravé le chemin parcouru, les tentatives qui n'ont pas abouti et les questions qui demeurent ouvertes ; les **intuitions** et les processus qui commencent à trouver une première forme d'expression, ainsi que les transformations à peine perceptibles. Faire mémoire du chemin vécu signifie reconnaître non seulement ce qui est déjà arrivé pleinement à maturité, mais aussi discerner ce qui, de manière presque imperceptible, est en train de naître ou de prendre forme ; il s'agit également de recueillir les expériences et les voix des **jeunes** (y compris des séminaristes et des personnes consacrées en formation), ainsi que celles de **ceux qui se tiennent en marge** de la vie ordinaire de la communauté.

À ce stade, il n'est pas encore nécessaire de déterminer ce qui est le plus important. La tâche consiste à préserver avec soin tout ce qui émerge de la vie de la communauté. C'est le travail ultérieur de relecture qui aidera à reconnaître ce qui a valeur de signe et mérite de trouver place dans le compte rendu narratif. Des expériences diverses, vécues en des lieux et à des moments différents, **seront progressivement reconnues comme faisant partie d'une même expérience ecclésiale partagée.**

b) Reconnaître les signes et les dynamiques de transformation

Une fois terminée la collecte des matériaux et des témoignages, l'équipe entre dans l'étape la plus exigeante de son travail : le moment est venu de **s'arrêter** sur ce qui a été recueilli, de mettre les nombreuses voix en dialogue, d'écouter les différentes résonances et d'en laisser émerger le sens. C'est ce travail que nous **appelons « relecture » : une écoute commune de l'expérience, vécue dans la prière et éclairée par la foi et la Parole de Dieu, pour reconnaître ce que le Seigneur est en train de faire mûrir dans la vie de la communauté.** Dans la mesure du possible, cette démarche s'accomplit selon le style de la conversation dans l'Esprit.

La relecture dans son ensemble est orientée par la question fondamentale qui accompagne tout le parcours et qui est mentionnée au début de cette partie. Tout en laissant à chacun la liberté de choisir la méthode la mieux adaptée à sa réalité et au temps disponible, trois étapes peuvent aider à mener à bien cette relecture.

Reconnaître les signes. Tous les éléments recueillis ne revêtent pas la même importance : certaines expériences, certains témoignages, certains changements, certaines difficultés rencontrées ou certains processus amorcés acquièrent progressivement la valeur de « signes » lorsque, accueillis et relus ensemble dans la prière et à la lumière de la foi, ils permettent de reconnaître la manière dont le Seigneur conduit la croissance de la communauté. On peut alors se demander :

- Quelles expériences, quels témoignages, quels changements, quelles difficultés ou quels processus semblent raconter quelque chose de particulièrement significatif du chemin de notre Église ?
- Où pouvons-nous reconnaître l'action du Seigneur et de son Esprit ?

Écouter les signes. L'écoute des signes demande du temps. Pour cette raison, il est utile, autant que possible, de revenir à plusieurs reprises sur les éléments qui ont émergé lors de l'étape précédente. Le temps aide à saisir des aspects initialement restés au second plan et, peu à peu, à en reconnaître le sens. C'est ainsi que la compréhension du chemin parcouru devient plus profonde. Pour écouter les signes dans leur ensemble, quelques questions peuvent être utiles :

- Qu'est-ce qui résonne en nous lorsque nous nous arrêtons devant ces signes ?
- Vers quoi sentons-nous que le Seigneur nous appelle ?
- Quelle compréhension de notre cheminement est en train de mûrir ?

Saisir les processus de transformation. Relus ensemble, les signes permettent de saisir les processus de transformation qui traversent la vie de la communauté. Ils se manifestent dans la croissance des personnes, dans le renouvellement des relations, des processus et des structures ecclésiales, et révèlent les chemins de conversion et de réforme à travers lesquels le Seigneur continue de renouveler son Église. Les trois conversions indiquées dans le DF (cf. n° 11) offrent un critère précieux pour leur interprétation.

- La conversion des **relations** invite à regarder comment évoluent la façon de s'écouter, de collaborer, de valoriser les charismes et les ministères, de vivre la fraternité et la coresponsabilité.
- La conversion des **processus ecclésiaux** invite à porter attention à la manière dont la communauté discerne, prend des décisions, exerce les responsabilités, pratique la culture de la transparence, du compte rendu et de l'évaluation, prend soin de la formation et organise sa vie.
- La conversion des **liens** aide à reconnaître comment s'élargissent les horizons de la communion : dans les relations avec les autres Églises locales, avec les autres Églises et communautés chrétiennes, avec les croyants d'autres religions, avec les institutions et les réalités du territoire, et dans la prise de responsabilité pour le bien commun.

Les trois conversions ne constituent pas des chemins différents. Elles aident plutôt à relire les mêmes processus de transformation sous des perspectives diverses, en faisant émerger leur richesse et leurs connexions. **De cette manière, il devient possible de reconnaître ensemble**

le visage d'Église qui prend forme et les chemins par lesquels le Seigneur continue à en guider la croissance.

c) Donner forme au compte rendu narratif

Le compte rendu narratif se construit à travers un **travail de rédaction qui constitue une part intégrante de la relecture**. Chercher les mots justes signifie reconnaître ce qui est essentiel, mettre en relation des éléments et des dynamiques diverses, et trouver un langage capable de raconter fidèlement le chemin de l'Église locale.

Il s'agit d'un texte essentiel **d'environ 6 à 8 pages (3 000 à 4 000 mots)**. Tout en laissant à chaque Église locale une grande liberté, le compte rendu peut prendre appui sur quelques points fondamentaux :

- **une brève introduction**, qui présente le travail de rédaction, la méthodologie suivie et les personnes, groupes ou instances impliqués ;
- **le cœur du récit**, qui résume le fruit du travail de relecture décrit ci-dessus ;
- **et une brève conclusion** qui synthétise le profil d'Église synodale missionnaire qui est en train d'émerger et les principaux défis ou questions qui restent en suspens.

Si l'on souhaite illustrer concrètement le chemin décrit, il est possible de **joindre** au compte rendu narratif quelques expériences ou « bonnes pratiques »⁸.

L'approbation finale du compte rendu relève de la compétence de l'Évêque. Si celui-ci estime que des modifications ou des amendements sont nécessaires, il renverra le texte à l'équipe en précisant les motifs de ses observations. Ce travail devra être achevé avant l'Assemblée, et le compte rendu devra être mis à la disposition des participants dans des délais appropriés.

2. Préparer et vivre l'Assemblée d'évaluation

Une fois le compte rendu narratif rédigé, une nouvelle étape du chemin commence. **Sur convocation de l'Évêque, l'Église locale se réunit en Assemblée pour accueillir, partager et interpréter la relecture de l'expérience contenue dans le compte rendu narratif, et orienter les pas suivants**, en renouvelant son engagement à croître comme Église toujours plus synodale et missionnaire.

Il est important d'octroyer à l'Assemblée un temps approprié pour que les différentes étapes qui la composent puissent s'enchaîner de manière sereine. Dans la plupart des cas, il paraît opportun de prévoir au minimum **une journée complète (ou deux demi-journées) et,**

⁸ Il sera possible de joindre non seulement des textes, mais aussi une image significative, choisie par l'équipe synodale, qui expriment de manière synthétique le contenu du compte rendu. Il sera également possible d'indiquer quelques passages bibliques qui ont été particulièrement importants dans le chemin parcouru : ils pourront aider à la réflexion et à la prière autour du compte rendu ainsi que dans la préparation et le déroulement de l'Assemblée.

lorsque les circonstances le permettent, deux journées, éventuellement espacées dans le temps.

L'Assemblée est une expérience profondément spirituelle. **La prière (liturgique et personnelle), le silence, le travail en groupes, les moments en plénière, les pauses et l'attention portée aux espaces contribuent à créer**, pour les participants, **les conditions** propices à l'écoute réciproque, à l'écoute de l'Esprit Saint et ainsi au discernement du futur chemin.

Sa valeur va bien au-delà des documents qui en résulteront. L'Assemblée constitue une expérience de synodalité : en faisant mémoire du chemin parcouru, l'Eglise locale continue d'y apprendre un style d'écoute, de coresponsabilité et de discernement qu'elle est appelée à garder et à développer dans sa vie ordinaire.

a) La préparation de l'Assemblée

Comme tout événement important de la vie ecclésiale, l'Assemblée requiert elle aussi une préparation adéquate.

Le document *Vers les Assemblées 2027-2028* présente les indications relatives à la composition de l'Assemblée, aux critères de participation, à la méthode de travail et aux aspects organisationnels. La troisième partie des présentes Notes reprend quelques passages pertinents⁹. Nous rappelons ici simplement quelques points d'attention qui peuvent contribuer à en faire une expérience significative :

- **partager** en temps utile le compte rendu narratif avec les participants, de manière à permettre une lecture personnelle accompagnée par la prière et la réflexion ;
- **soigner la préparation spirituelle de l'Assemblée**, en mettant en valeur l'écoute de la Parole de Dieu, les temps de silence, la qualité des conversations et tout ce qui favorise un climat de confiance, de liberté intérieure et d'écoute mutuelle ;
- **veiller à la préparation des personnes appelées à faciliter le travail en groupes**, car leur familiarité avec la méthode et leur capacité à préserver un climat d'écoute et de prière représentent une aide précieuse pour toute l'Assemblée.
- **prévoir avec soin les espaces, les temps et l'aménagement de la salle**, de manière à favoriser l'écoute mutuelle, la participation et la qualité des relations ;
- **alterner de manière équilibrée les temps de prière et de célébration, le travail en groupes et les moments en plénière**, afin que l'écoute de la Parole et la force de l'Eucharistie, la profondeur des échanges en petits groupes et le discernement commun qui mûrit en plénière se soutiennent mutuellement ;

⁹ Cf. E : *L'Assemblée d'évaluation*.

- définir un **calendrier de travail** garantissant un temps suffisant pour la **relecture du compte rendu narratif** ainsi que pour la **rédaction de la lettre aux églises**, de manière à éviter que celle-ci ne soit élaborée dans la précipitation au dernier moment.
- concevoir dès le début les modalités de **restitution à la communauté** ainsi que les moyens de communication les plus adaptés à la réalité locale pour partager le compte rendu narratif et la *Lettre aux Églises*, afin que le chemin puisse se poursuivre en impliquant toujours davantage l'ensemble de la communauté.

b) Le déroulement de l'Assemblée

Les travaux de l'Assemblée s'appuient également sur la question directrice du processus d'évaluation de la mise en œuvre du Synode, qui a déjà guidé la rédaction du compte rendu narratif :

Quel visage concret d'Église synodale missionnaire et quels nouveaux chemins de synodalité émergent dans votre communauté ?

La conscience d'être un « nous ecclésial » mûrit dans le dialogue, dans la conscience d'une mémoire partagée et dans l'engagement à cheminer ensemble dans une direction reconnue à travers un discernement ecclésial vécu en commun.

Reprendre le compte rendu narratif.

Le premier temps de l'Assemblée consiste à faire mémoire du chemin parcouru, dont le compte rendu narratif offre une première relecture. L'Assemblée est appelée à l'écouter attentivement, à se laisser questionner par son contenu, et à s'en saisir en l'approfondissant grâce à la contribution de tous, pour en faire sa propre relecture du chemin parcouru.

La **conversation dans l'Esprit** constitue la méthode de travail : elle aide à passer des expériences personnelles à la reconnaissance de ce qui appartient au chemin commun, en laissant émerger et en relisant ensemble ce qui apparaît le plus significatif pour exprimer le sens du chemin parcouru par la communauté et ce qui a été appris au long de ce parcours. Il sera utile que chaque groupe de travail puisse compter sur une personne formée pour faciliter le dialogue et veiller au respect de la méthode.

À travers cet échange, le compte rendu narratif prend progressivement sa forme définitive. Les intégrations et les approfondissements apparus au cours de l'Assemblée en feront le récit reconnu et partagé par l'Église locale, et non plus seulement le fruit du travail de l'équipe synodale. Sur la base du déroulement effectif du travail, l'Évêque indiquera à l'équipe synodale les modalités les plus appropriées pour intégrer les résultats de l'Assemblée dans le texte du compte rendu narratif avant sa transmission à l'équipe synodale nationale (ou régionale).

Rédiger la Lettre aux autres Églises

Parallèlement au compte rendu narratif, l'Assemblée élabore **une lettre** d'environ deux pages (environ 1000 mots) **adressée aux autres Églises**¹⁰. Cette lettre s'inspire de la pratique des « lettres de communion » (*litterae communionis*) de l'Église ancienne, à travers lesquelles chaque Église locale témoignait de sa foi, rendant ainsi visible la communion qui les unissait toutes. La rédaction de la *Lettre aux Églises* constitue une tâche importante de l'Assemblée, à laquelle doit être consacré un temps de travail suffisant.

Pour s'orienter dans le travail de rédaction, il peut être utile d'imaginer que l'on s'adresse à une Église sœur concrète, peut-être une Église avec laquelle un lien existe déjà ou qui, pour une raison particulière, est ressentie comme proche. Cela peut aider à trouver un langage simple, direct et communicatif, en évitant que la lettre ne prenne le ton d'un rapport. Même rédigée en pensant à un interlocuteur privilégié, elle sera adressée et partagée avec toutes les Églises, à commencer par celles de sa propre Conférence épiscopale.

La lettre pourra être rédigée librement et de manière créative en s'articulant autour de quelques éléments essentiels :

- une **brève présentation** de sa propre Église et du contexte socioculturel dans lequel elle s'inscrit ;
- un **partage de ce qui a été appris au cours de ce cheminement** (quels aspects de l'Église synodale ont particulièrement mûri) ;
- une **présentation de quelques étapes principales** sur lesquelles on désire s'engager à l'avenir, ou des intuitions que l'on souhaite développer.
- une **parole d'espérance** et un message d'encouragement que l'on souhaite confier aux autres Églises.

Dans ce cas également, la conversation dans l'Esprit pourra constituer la méthode de travail, permettant d'identifier ensemble les points les plus significatifs à inclure dans la lettre, en alternant le travail en petits groupes et les temps en plénière. Si, pour des raisons logistiques, il s'avère difficile de procéder à une rédaction définitive du texte au cours de l'Assemblée, il revient à l'Évêque d'indiquer les modalités les plus opportunes pour en achever la rédaction sur la base des indications de l'Assemblée. Dans tous les cas, quel que soit le mode de rédaction adopté, il appartient à l'Évêque diocésain ou éparchial de valider le texte de la lettre, en le reconnaissant comme une expression authentique du chemin de l'Église locale et du travail de l'Assemblée.

c) Les fruits de l'Assemblée

Le compte rendu narratif et la lettre constituent la contribution que chaque Église locale offre au chemin commun des autres Églises et de l'Église tout entière. Si le compte rendu exprime la mémoire du chemin vécu, la Lettre le transmet dans **l'esprit de l'échange de dons**

¹⁰ Si vous le souhaitez, la lettre écrite pourra également être accompagnée d'une version vidéo, **qui l'exprimera à travers un autre langage.**

qui caractérise cette étape du processus. Une fois achevés et validés par l'Évêque, ils seront transmis à l'équipe synodale nationale (ou régionale) de référence comme contribution à l'étape suivante de discernement, et partagés avec la Secrétairerie Générale du Synode avant le 30 juin 2027 (synodus@synod.va).

En partageant son expérience, chaque Église **reconnaît plus clairement ce qui l'unit aux autres, ainsi que les dons particuliers que le Seigneur lui a confiés pour qu'ils puissent enrichir le chemin commun.**

Ainsi, **le chemin ne s'achève pas, mais s'ouvre à une nouvelle étape.** D'une part, **chaque Église locale poursuit avec une conscience renouvelée** son propre parcours de conversion et de réforme, à la lumière de ce qu'elle a reconnu et appris. D'autre part, **ses horizons de communion s'élargissent progressivement** : les étapes suivantes du processus offriront en effet aux Églises la possibilité de s'écouter mutuellement, de mettre leurs expériences en dialogue et de poursuivre ensemble le chemin de toute l'Église.

3. Quelques éléments de référence

*Les pages suivantes présentent une sélection d'extraits des documents de référence du parcours synodal : Document final (DF), Pistes pour la phase de mise en œuvre du Synode 2025–2028 (TR), Vers les Assemblées 2027-2028. Etapes, critère et instruments pour la préparation (VA). Les indications les plus **opérationnelles** ont été retenues et réunies en un seul lieu afin d'apporter un soutien au travail des Églises locales, en particulier des équipes synodales.*

En ce qui concerne les autres aspects fondamentaux du parcours — comme le cadre ecclésiologique de la synodalité, les conversions auxquelles le Synode invite, la pratique de la conversation dans l'Esprit, le sens de la phase de mise en œuvre, etc. — il convient de s'en remettre aux documents de référence, qui conservent toute leur validité et constituent le cadre de référence de l'ensemble du cheminement.

A. Calendrier du processus (TR)

- juin 2025 – décembre 2026 : parcours de mise en œuvre dans les Églises locales et leurs regroupements ;
- premier semestre 2027 : Assemblées d'évaluation dans les Diocèses et les Eparchies ;
- deuxième semestre 2027 : Assemblées d'évaluation dans les Conférences épiscopales nationales et internationales, les Structures hiérarchiques orientales et les autres regroupements d'Églises ;
- premier trimestre 2028 : Assemblées continentales d'évaluation ;
- octobre 2028 : Assemblée ecclésiale au Vatican.

B. L'étape du « Faire mémoire »

B.1 Le sens de cette étape

(VA) « L'étape des Églises locales (Diocèses et Éparchies) se situe dans le premier semestre 2027 comme un temps de mémoire et de discernement. Il ne s'agit pas d'un simple exercice de reconstruction, mais d'un acte ecclésial : **recueillir et reconnaître ce qui est advenu, en saisir le sens, laisser émerger ce qui est en train de germer**. Dans ce contexte, faire mémoire ne signifie pas regarder vers le passé, mais lire le présent à la lumière de l'action de l'Esprit Saint dans l'histoire et dans la vie des communautés. L'horizon du travail de cette étape est principalement **narratif**.

Dans cette étape, l'Église locale est appelée tout d'abord à **recueillir et à mettre en relation les expériences en cours** : formes nouvelles de présence missionnaire, pratiques de coresponsabilité, parcours d'écoute, transformations dans les processus décisionnels, réformes des structures. Il s'agit de raconter, en mettant en lumière les dynamiques, les passages, les apprentissages, en gardant à l'esprit la triple conversion ecclésiale soulignée par le *Document final* : la conversion des relations, des processus décisionnels et des liens entre les Églises et avec les territoires. Dans cette perspective, il sera important de tenir ensemble les dimensions personnelle et communautaire de la conversion, sans négliger le plan des réformes structurelles ».

B.2 Le déroulement de l'étape

(VA) « Cette étape se déploie en deux moments étroitement liés et complémentaires.

- Le premier consiste en une **relecture spirituelle de l'expérience**, à mener avant l'Assemblée, qui permet de recueillir, d'ordonner et de mettre en lumière ce qui a été vécu dans les différents domaines. Le fruit de ce travail sera le **compte rendu narratif**.
- Le second moment est **l'Assemblée proprement dite**, au cours de laquelle cette première élaboration est accueillie, partagée et interprétée de manière organique : c'est là que, à travers l'écoute réciproque et le discernement commun, mûrit une compréhension plus profonde du chemin et que sont identifiés les éléments essentiels à préserver et à relancer.

Les deux moments sont orientés autant vers la croissance interne de la communauté que vers la communication avec les autres Églises locales : ce qui a mûri est reconnu et offert comme contribution à un chemin ecclésial plus vaste. C'est pourquoi l'Assemblée sera aussi l'occasion d'écrire une **Lettre aux autres Églises** pour partager avec elles les fruits les plus significatifs du parcours d'évaluation ».

B.3 La question centrale

(VA) « Pour préserver l'unité de ce processus, nous proposons une question commune qui puisse orienter le travail à tous les niveaux, en laissant à chaque étape la possibilité de la décliner en fonction de son contexte propre :

*À la lumière du parcours accompli après la conclusion du Synode 2021-2024
et en vue d'en offrir les fruits en don aux autres Églises et au Saint-Père :*

*Quel visage concret d'Église synodale missionnaire
et quels nouveaux chemins de synodalité
émergent dans votre communauté ?*

Cette question invite à relire, dans un climat de prière, l'expérience de mise en œuvre du *Document final* : les pratiques engagées, les nouveaux commencements, les transformations en cours, mais aussi les difficultés rencontrées. En même temps, cette question active un processus narratif et de communication entre les Églises, les aidant à ne pas se replier sur elles-mêmes, mais à situer ce qu'elles ont vécu dans un horizon plus vaste de communion ».

C. L'équipe synodale diocésaine ou éparchiale

L'équipe synodale anime et accompagne le processus de mise en œuvre du Synode au sein de l'Église locale. Elle œuvre sous la responsabilité de l'Évêque, encourage la participation, soutient les parcours de formation, aide à préparer l'Assemblée et à récolter les fruits de ce cheminement.

C.1 Le rôle des équipes synodales

(TR) « Les équipes synodales, dont la composition est suffisamment variée, peuvent plus facilement devenir des laboratoires de synodalité, en expérimentant en elles-mêmes les dynamiques qu'elles sont appelées à promouvoir au sein du Peuple de Dieu.

Leur rôle dans la phase de mise en œuvre est avant tout de promouvoir et faciliter la croissance du dynamisme synodal dans les contextes concrets dans lesquels vit chaque Église locale, d'identifier les outils et les méthodologies appropriés, y compris ce qui concerne les propositions de formation et de mettre en œuvre les initiatives appropriées¹² pour que les étapes nécessaires soient franchies ».

(TR) « Les équipes synodales sont habituellement formées au niveau diocésain ou éparchial, mais lorsque cela est possible, leur présence est également souhaitable au niveau du doyenné ou de la paroisse. Des expériences intéressantes se développent déjà dans divers contextes ecclésiaux, qui montrent comment ces équipes, convenablement reliées entre elles, peuvent contribuer à rendre le processus synodal plus capillaire et participatif ».

(VA) « Dans cette perspective, les équipes synodales ne sont pas simplement des structures opérationnelles, mais des organes au sein desquels a mûri une expérience d'écoute et de coresponsabilité qu'il faut préserver et développer. Pour cette raison, là où cela n'a pas encore été fait, il est essentiel de réactiver et de soutenir les équipes synodales diocésaines, nationales et continentales, en communiquant à la Secrétairerie Générale du Synode leur composition¹¹ ».

C.2 La composition des équipes synodales

(TR) « Les critères pour leur composition restent ceux déjà indiqués dans la phase de consultation et d'écoute : **Laïcs hommes et femmes, Prêtres et Diacres, Consacrées et**

¹¹ L'enregistrement des équipes synodales dans la base de données de la Secrétairerie Générale du Synode se fait via un lien à demander par écrit à l'adresse synodus@synod.va

Consacrés, avec une diversité d'âges, de cultures et parcours de formation représentant la diversité des ministères et charismes de l'Église. C'est pourquoi il n'est pas possible de définir des règles de composition universellement valables. Sur la base de l'expérience acquise jusqu'à présent, certains points d'attention peuvent toutefois être proposés :

- a) afin de favoriser le lien avec la vie et le travail pastoral du diocèse, il serait bon que certains des **responsables diocésains** soient également intégrés dans ces équipes synodales ;
- b) pour assurer une orientation missionnaire et éviter le risque de repli autoréférentiel, tout comme pour les organismes de participation (cf. DF, n° 106), il sera bon de prévoir que les équipes synodales comprennent aussi des **personnes engagées dans le témoignage et le service apostolique** dans la vie ordinaire et dans les dynamiques sociales ;
- c) on pourrait également envisager d'inviter, en tant qu'**observateurs**, quelques **représentants d'autres Églises et communautés chrétiennes** ou d'autres religions ;
- d) rien n'empêche l'**Evêque** de faire partie de l'équipe synodale ; si ce n'est pas le cas, il doit être régulièrement informé de ses travaux et la rencontrer au moment opportun.

Quant aux exigences requises, il est assurément nécessaire que chaque membre de l'équipe prenne individuellement connaissance du *Document Final* (DF), de même qu'il ait une expérience directe de la dynamique synodale, notamment celle vécue au cours de la phase de consultation et d'écoute. Ces dernières années, des écoles ou initiatives de formation à la synodalité ont vu le jour aux niveaux national et international, et peuvent également être mises à profit pour renforcer la préparation des membres des équipes synodales ».

C.3 Les équipes synodales et les instances de participation

(TR) « Le domaine de compétence des équipes synodales n'empiète pas sur, mais s'articule avec celui des organismes de participation existants, dans le souci de renforcer les synergies. Les équipes synodales sont constituées pour servir l'animation et la formation synodale du diocèse ou de l'éparchie. Les organismes de participation sont appelés à remplir la responsabilité consultative qui leur est assignée par le droit canonique. Il leur appartient donc de contribuer à l'élaboration des décisions nécessaires à la mise en œuvre du Synode, au discernement des priorités pastorales ou au renouvellement des structures et des processus de décision. Une liaison régulière et une circulation opportune de l'information faciliteront le travail de chacun ».

D. Pour le compte rendu narratif

(VA) « Afin de soutenir ce travail et de contribuer à sa mise en œuvre, à partir des Pistes, nous proposons quelques domaines sur lesquels les Églises locales pourront se pencher pour identifier les étapes de l'assimilation et du développement :

- la promotion d'une spiritualité synodale (cf. DF, 43-46) et d'une liturgie en clé synodale (cf. DF, n° 27) ;

- la valorisation des ministères et des charismes ; accès des fidèles laïcs à des rôles de gouvernance qui ne requièrent pas le sacrement de l'Ordre et à d'autres responsabilités ecclésiales (cf. DF, n° 60, 75-77) ;
- la pratique du discernement ecclésial (cf. DF, 81-86), processus décisionnels en style synodal (cf. DF, 93-94) et fonctionnement des organismes de participation en style synodal (cf. DF, 103-106) ;
- le développement de pratiques de transparence, de rendre compte et d'évaluation (cf. DF, 95-102) ;
- le renouvellement missionnaire des paroisses et des communautés locales (cf. DF, 117-119) ;
- les liens entre Diocèses voisins, dans les régions et entre Pays (cf. DF, n° 124) ;
- le style synodal dans les relations œcuméniques (cf. DF, 137-138) ;
- le style synodal dans les relations interreligieuses (cf. DF, n° 123) ;
- le style synodal dans la présence organisée dans la société (éducation, culture, promotion humaine, accueil, santé, etc. ; cf. DF, n° 118) et dans la promotion de la paix, de la justice et du soin de la maison commune (cf. DF, 47-48, n°121) ;
- les activités de formation à la synodalité (cf. DF, 143-151) et caractère synodal des parcours de l'Initiation chrétienne (cf. DF, n° 142) ;
- ecc.

Cette liste, qui n'est pas exhaustive, est une aide pour ne pas négliger des dimensions importantes de l'expérience. Chaque Église locale est invitée à accorder une attention privilégiée aux domaines qui s'avèrent les plus significatifs dans son contexte, **sans aucune obligation de les aborder tous**. En tout état de cause, il est essentiel que la relecture ne se concentre pas exclusivement sur la vie interne de la communauté chrétienne, mais qu'elle maintienne ouverte la perspective missionnaire : **de quelle manière l'expérience de mise en œuvre du Synode a-t-elle contribué et peut-elle contribuer à rendre l'Église plus capable d'annoncer l'Évangile dans les situations concrètes de la vie humaine et sociale ?** ».

E. L'Assemblée d'évaluation

E.1 Le sens des Assemblées et le terme « évaluation »

(VA) « **Les Assemblées** prévues pour les prochaines années **constituent un passage décisif dans la mise en œuvre du Synode**. Comme cela a déjà été souligné dans les *Pistes*, il ne s'agit pas d'ajouter une étape formelle ni de répéter ce qui a déjà été vécu dans les phases analogues du Synode 2021-2024, mais d'aider les Églises à transformer l'expérience accomplie en sagesse partagée. Ce qui est en jeu n'est pas la simple continuité d'un processus, mais sa maturation.

L'intention est à la fois simple et exigeante : reconnaître ce que l'Esprit Saint a fait grandir, comprendre les difficultés qui marquent encore le chemin, identifier avec réalisme et confiance les pas à accomplir. En ce sens, les Assemblées ne sont pas de l'ordre d'une vérification technique, mais des occasions de discernement, de coresponsabilité et d'action de grâce, à l'intérieur d'un processus partagé par toute l'Eglise. »

(VA) « Une Assemblée d'évaluation (assessment) **est un processus spirituel et un moment de célébration au cours duquel on tire les fils d'un cheminement communautaire de croissance dans la synodalité**, qui est une dimension essentielle de la vie de l'Eglise, enracinée dans la communion et ordonnée à la mission.

(VA) Dans les Assemblées et leur préparation, il ne s'agit pas de répéter l'étape de la consultation du Synode, **mais d'apprendre de l'expérience vécue, de reconnaître les fruits et les difficultés, de recalibrer les priorités** et les processus à la lumière d'un discernement attentif, de renforcer la coresponsabilité entre les sujets ecclésiaux et de favoriser un authentique échange de dons entre les Eglises.

(VA) **Les Assemblées n'épuisent pas le chemin, mais en représentent un moment de synthèse et de relance** : ce qui y est reconnu et partagé est destiné à orienter les pas suivants, à nourrir le dialogue entre les Eglises et à soutenir la continuité du processus de croissance synodale missionnaire. »

E.2 La composition des assemblées

(VA) « La composition des Assemblées doit être cohérente avec leur finalité. Il ne s'agit pas seulement de représenter un Diocèse ou l'Eglise d'un Pays ou d'une région, mais de garantir la présence de personnes qui connaissent les processus en cours et soient capables de les interpréter théologiquement et pastoralement. Dans la sélection des participants, il faudra assurer une attention adéquate au rapport entre hommes et femmes et entre les différentes générations, à la diversité culturelle et ecclésiale – en incluant prêtres, diacres, consacrées et consacrés, membres d'associations, de mouvements et de communautés nouvelles, ainsi que des fidèles non insérés dans des structures organisées – et à la présence de personnes qui vivent des situations de fragilité ou de marginalité¹². Un soin particulier sera réservé à l'implication des curés de paroisse. Il est important également de valoriser aussi des voix qui ne sont pas directement rattachées à la structure ecclésiale et, là où cela s'avère opportun, de prévoir la participation de représentants d'autres Eglises et Communions chrétiennes ou d'autres religions. Les niveaux et les modalités de participation pourront se différencier en fonction des contextes culturels, des compétences et des expériences, mais il **est essentiel que les participants soient disposés à soutenir le processus même au-delà de 2028**, en contribuant à en garantir la continuité. »

(VA) « Étant donné que le nombre de participants aux rencontres en présentiel sera nécessairement limité, il convient en outre de prévoir des modalités qui permettent au plus grand nombre possible de fidèles de se sentir réellement partie prenante du processus. »

¹² Pour garantir une participation effective des personnes en situation de pauvreté et de marginalisation, il peut être nécessaire de confier cette tâche à des personnes compétentes, afin que leur contribution puisse elle aussi être réellement prise en compte et valorisée dans le discernement commun.

(VA) « En même temps, il ne faut pas sous-estimer l'importance des rencontres en présentiel, y compris dans la phase de préparation, comme occasions irremplaçables d'écoute réciproque et de discernement partagé. »

F. Le rôle des équipes synodales nationales ou régionales

(TR) « Tout d'abord, celui de : **soutenir les processus** en cours au niveau local, en particulier là où ils en sont encore à la phase initiale, en stimulant les Églises locales ; **encourager la coordination** et la mise en réseau des équipes synodales diocésaines ; offrir des formations, en tenant compte des propositions des écoles et des initiatives de formation à la synodalité présentes dans les différents territoires (en particulier pour les membres des équipes et pour ceux qui sont plus directement impliqués dans l'animation du processus de mise en œuvre) ; **promouvoir la réflexion théologique et pastorale**, en particulier en vue d'une meilleure inculturation dans le contexte local des ressources préparées par le Secrétariat général ».

G. Le soutien de la Secrétairerie Générale du Synode

(TR) « Toutefois, dans la mesure du possible, le Secrétariat général est également disponible pour accompagner les Églises locales individuelles, ainsi que les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, les Associations, les Mouvements et les Communautés nouvelles, ou d'autres institutions ecclésiales qui en font la demande, avec une attention prioritaire aux Églises ayant moins de ressources. **La Secrétairerie générale s'engage à rester "la porte ouverte"**¹³, 5, à écouter les besoins, les idées et les propositions des Églises locales, et à faciliter leur travail en essayant de répondre aux demandes qui lui parviendront concernant les contenus et les méthodologies de la phase de mise en œuvre ».

¹³ L'adresse e-mail à laquelle vous pouvez écrire est la suivante : synodus@synod.va.